RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00658
Numéro SIREN : 387 531 049
Nom ou dénomination : AZ PLus

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2022 sous le numéro de dépôt 6185

AZ Plus

Société Anonyme
au capital de 4.500.000 €
Siège Social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon
72000 LE MANS
RCS LE MANS 387 531 049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2022

Des résolutions de l'assemblée générale des associés du 21 juin 2022, il est extrait ce qui suit :

« .../

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par une perte de 11 942,01 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de -11 942,01 euros au report à nouveau lequel passera ainsi de -63 011,81 euros à -74 953,82 euros.

L'assemblée générale reconnaît, en outre, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes, d'un original, d'une copie ou d'un extrait aux fins d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires qui sont la suite ou la conséquence des résolutions précédentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

/... »

Pour faire valoir ce que de droit.
Extrait certifié conforme

Fait à Paris, le 23/06/22

Thierry MOLLAT
Président Directeur Général

AZ Plus

Société Anonyme
au capital de 4.500.000 €
Siège Social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72000 LE MANS
RCS LE MANS 387 531 049

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS

certifiés conformes



Exercice 2021

Assemblée Générale
du 21 juin 2022

AZ PLUS

BILAN
31/12/2021

ACTIF	31/12/2021 Montant brut	31/12/2021 Amort. et provisions	31/12/2021 Montant net	31/12/2020 Montant net
Capital souscrit non appelé	-		-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, brevets, marques, logiciels	-	-	-	-
- Fonds commercial	-	-	-	-
Immobilisations corporelles			-	-
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-
- Agencements, installations	-	-	-	-
- Matériel de bureau			-	-
- Matériel informatique	-	-	-	-
- Mobilier de bureau			-	-
- Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières			-	-
- Participations	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total I	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances				
- Fournisseurs	-	-	-	-
- Sociales	-		-	-
- ETAT Taxes	-		-	-
- IS	-		-	-
- C/C intégration fiscale	3 483,00		3 483,00	31 024,00
- C/C actionnaires avances trésorerie			-	-
- C/C opérations diverses			-	
- Produits à recevoir			-	
- Autres débiteurs divers		-	-	
Valeurs mobilières de placement		-	-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	4 649 582,47		4 649 582,47	4 632 922,56
Total II	4 653 065,47	-	4 653 065,47	4 663 946,56
Charges constatées d'avance Total III	-		-	-
Total général	**4 653 065,47**	**-**	**4 653 065,47**	**4 663 946,56**

PASSIF	31/12/2021 Montant	31/12/2020 Montant
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 500 000,00	4 500 000,00
Prime d'émission		
Réserve légale	139 065,97	139 065,97
Autres réserves	73 470,52	73 470,52
Report à nouveau	- 63 011,81	- 76 790,72
Résultat de l'exercice	- 11 942,01	13 778,91
Provisions réglermentées	-	-
Total 1	4 637 582,67	4 649 524,68
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	-	-
Provision pour charges	-	-
Total II	-	-
DETTES		
Comptes de liaison inter-sociétés	-	-
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes recus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- Fournisseurs biens et services	-	-
- Fournisseurs d'immobilisations	-	-
- Autres	-	-
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel rémunérations dues	-	-
- Charges sociales	-	-
- Etat TVA à payer	-	-
- Autres taxes	-	-
Autres dettes		
- IS intégration fiscale	-	-
- C/C actionnaires opérations diverses	11 124,98	9 600,71
- C/C actionnaires avances trésorerie	-	-
- Charges à payer	4 357,82	4 821,17
- Autres créditeurs divers	-	-
Total III	15 482,80	14 421,88
Produits constatés d'avance Total IV	-	-
Total général	**4 653 065,47**	**4 663 946,56**

AZ PLUS

COMPTE DE RESULTAT
31/12/2021

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020	PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D'EXPLOITATION**		
Achats de marchandises	-	-	Ventes de marchandises	-	-
Varation de stocks de marchandises	-	-	Production vendue de biens	-	-
achats d'approvisionnement			Production vendue de services	-	-
varation de stocks d'approvisionnement	-	-	Production stockée	-	-
Autres charges externes	15 823,10	13 891,45	Production immobilisée	-	-
Impôts taxes et versements assimilés	-		Subventions d'exploitation	-	-
Personnel : salaires et traitements	-	-	Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Charges sociales	-	-	Transferts de charges	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	Autres produits	-	-
Dotations aux provisions	-	-			
Autres charges (dont pertes sur créances irrécouvrables)	-	-	**Total des produits d'exploitation**	-	-
Total des charges d'exploitation	**15 823,10**	**13 891,45**			
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
Dotations financières aux amortissements et prov.	-	-	Produits financiers de participations	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	Produits des autres immobilisations financières	-	-
différence négative de change	-	-	Revenus des autres créances	-	-
Charges nettes sur VMP	-	-	Autres intérêts et produits assimilés	-	-
autres charges financières	- 779,09	1 598,64	Reprises sur provisions et transferts de charges fin.	-	-
			Produits nets sur cessions de VMP	-	-
			Autres produits financiers	-	-
Total des charges financières	**- 779,09**	**1 598,64**			
			Total des produits financiers	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	Produits exceptionnels sur opération en capital	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	reprises sur provisions et Transferts de charges	-	-
dotations exceptionnelles aux amorts et provisions	-	-	Autres produits exceptionnels	-	-
Total des charges exceptionnelles	-	-	**Total des produits exceptionnels**	-	-
Participation des salariés aux résultats entreprise	-	-			
IMPOT SUR LES BENEFICES	- 3 102,00	- 29 269,00			
Total des charges	**11 942,01**	**- 13 778,91**	**Total des produits**	-	-
Bénéfice		**13 778,91**	**Perte**	**11 942,01**	-
Total général	**11 942,01**	-	**Total général**	**11 942,01**	-

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2021

Depuis sa création en Avril 1992 et jusqu'à fin Mai 2015, la société AZ PLUS avait pour objet social le courtage d'assurances Vie, l'épargne, la prévoyance, et les produits financiers. Depuis fin mai 2015, elle n'a plus d'activité de courtage.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 4 653 065,47€.
Le compte de résultat de l'exercice affiche une perte de 11 942,01€.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date.

3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

Les chiffres mentionnés dans la présente annexe sont en euros.

3.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires du Plan Comptable Général 2014 en application du règlement ANC 2014-03 du 05 Juin 2014, homologué par l'arrêté du 08 Septembre 2014, et modifié par le règlement ANC n°2015-06.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.2 - METHODES COMPTABLES UTILISEES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Méthode utilisée pour le calcul des amortissements :

- Agencements,aménagements,installations.....Linéaire → 10 ans
- Matériel de bureauLinéaire → 5 ans
- Mobilier de bureauLinéaire → 10 ans

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1- NOTES AU BILAN

4.1.1 - Immobilisations : Néant

4.1.2 - Créances selon ancienneté

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
C/C intégration fiscale COVEA SGAM	3 483,00	3 483,00	
TOTAL	**3 483,00**	**3 483,00**	

4.1.3 - Trésorerie

La trésorerie disponible au 31/12/21 s'élève à un montant de 4 649 582,47€.
(Banque BNP AZ PLUS)

4.1.4 - Capitaux propres

Le capital social est composé de 300 000 actions ordinaires au nominal de 15 € entièrement libérées.

Répartition par actionnaire

Actionnaires	Nombre d'actions	% détention des actions
MMA IARD	299 999	100,00
COVEA COOPERATIONS	1	0,00
TOTAL	**300 000**	**100,00**

Variation des capitaux propres

Comptes	31.12.2020	Affectation résultat 2020	Résultat 2021	31.12.2021
Capital	4 500 000,00			4 500 000,00
Réserve légale	139 065,97			139 065,97
Réserve indisponible	73 470,52			73 470,52
Report à nouveau	-76 790,72	13 778,91		-63 011,81
Résultat de l'exercice	13 778,91	-13 778,91	-11 942,01	-11 942 ,01
TOTAL	**4 649 524,68**	**-**	**-11 942,01**	**4 637 582,67**

4.1.5 - *Dettes selon ancienneté*

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
C/C Opérations diverses MMA IARD SA	11 124,98	11 124,98	
Charges à payer (prov. Commissaires aux comptes & prov. Covéa Finance).....	4 357,82	4 357,82	
TOTAL	**15 482,80**	**15 482,80**	

4.2 - NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

4.2.1 - *Produits d'exploitation* : *Néant*

4.2.2 - *Charges d'exploitation* : *15 823,10€*

Elles se décomposent de la façon suivante :

CHARGES D'EXPLOITATION	2021	2020
Sous-traitance générale & de services	11 124,98	9 334,11
Honoraires des Commissaires aux Comptes	4 305,42	4 305,42
Frais d'actes et de contentieux	67,88	45,80
Annonces et insertions	100,80	-
Autres frais bancaires	224,02	206,12
Total	**15 823,10**	**13 891,45**

La société AZ PLUS enregistre, pour l'exercice 2021, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

En euros, hors taxes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Certification des comptes	3 570,00
Services autres que la certification des comptes	-
Total	3 570,00

4.2.3 - Produits financiers : Néant

4.2.4 - Charges financières : -779,09€

Elles correspondent aux :

CHARGES FINANCIERES	2021	2020
Prestations Covéa Finance	-779,09	1 598,64
Total	**-779,09**	**1 598,64**

4.2.5 - Produits exceptionnels : Néant

4.2.6 - Charges exceptionnelles : Néant

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - SITUATION FISCALE

- Résultat net comptable.....-11 942 €
- Réintégrations :
 - Provision honoraires CAC 2021..... 4 284 €
 - Réallocation éco IS 2020 sur déficit fiscal (écart prov/déf).....381 €
- Déductions :
 - Provision honoraires CAC 2020-4 284 €
 - Réallocation éco IS 2021 sur déficit fiscal.....-3 483 €

RESULTAT FISCAL..... -15 044 €

Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale et en application de l'article 223 A du CGI, la société AZ PLUS a opté à compter du 1er Janvier 2008 pour l'intégration dans le groupe fiscal COVEA SGAM. Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation des économies d'IS entre COVEA SGAM et ses filiales. La réallocation étant plafonnée en fonction de l'Economie Globale effectivement réalisée par COVEA, les montants non réalloués dans l'exercice seront reportés en priorité sur l'exercice suivant.

Le montant total de la réallocation d'économie d'IS 2021 auquel AZ PLUS peut prétendre est de 3 483€.

AZ PLUS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

pwc

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Actionnaires
AZ PLUS
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72000 Le Mans

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

AZ PLUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
AZ PLUS
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72000 Le Mans

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AZ PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

BILAN
31/12/2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020	PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net		Montant	Montant
Capital souscrit non appelé	-		-	-			
ACTIF IMMOBILISE					**CAPITAUX PROPRES**		
Immobilisations incorporelles					Capital	4 500 000,00	4 500 000,00
- Concessions, brevets, marques, logiciels	-	-	-	-	Prime d'émission		
- Fonds commercial	-	-	-	-	Réserve légale	139 065,97	139 065,97
Immobilisations corporelles			-	-	Autres réserves	73 470,52	73 470,52
- Terrains	-	-	-	-	Report à nouveau	- 63 011,81	- 76 790,72
- Constructions	-	-	-	-			
- Agencements, installations	-	-	-	-			
- Matériel de bureau			-	-	Résultat de l'exercice	- 11 942,01	13 778,91
- Matériel informatique	-	-	-	-			
- Mobilier de bureau			-	-	Provisions réglermentées	-	-
- Immobilisations en cours	-	-	-	-			
Immobilisations financières			-	-	Total 1	4 637 582,67	4 649 524,68
- Participations	-	-	-	-			
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-			
- Prêts	-	-	-	-	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
- Autres	-	-	-	-			
					Provision pour risques	-	-
Total I	-	-	-	-	Provision pour charges	-	-
					Total II	-	-
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Stocks et en-cours	-	-	-	-	Comptes de liaison inter-sociétés	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	-	Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-	Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Autres créances					Avances et acomptes recus sur commandes	-	-
- Fournisseurs	-	-	-	-			
- Sociales	-		-	-	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- ETAT Taxes	-		-	-	- Fournisseurs biens et services	-	-
- IS	-		-	-	- Fournisseurs d'immobilisations	-	-
					- Autres	-	-
- C/C intégration fiscale	3 483,00		3 483,00	31 024,00			
- C/C actionnaires avances trésorerie			-	-	Dettes fiscales et sociales		
- C/C opérations diverses			-		- Personnel rémunérations dues	-	-
					- Charges sociales	-	-
- Produits à recevoir			-		- Etat TVA à payer	-	-
					- Autres taxes	-	-
- Autres débiteurs divers		-	-				
					Autres dettes		
					- IS intégration fiscale	-	-
Valeurs mobilières de placement		-	-		- C/C actionnaires opérations diverses	11 124,98	9 600,71
					- C/C actionnaires avances trésorerie	-	-
Instruments de trésorerie			-		- Charges à payer	4 357,82	4 821,17
					- Autres créditeurs divers	-	-
Disponibilités	4 649 582,47		4 649 582,47	4 632 922,56			
Total II	4 653 065,47	-	4 653 065,47	4 663 946,56	Total III	15 482,80	14 421,88
Charges constatées d'avance Total III	-		-	-	Produits constatés d'avance Total IV	-	-
Total général	**4 653 065,47**	**-**	**4 653 065,47**	**4 663 946,56**	**Total général**	**4 653 065,47**	**4 663 946,56**

COMPTE DE RESULTAT
31/12/2021

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020	PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D'EXPLOITATION**		
Achats de marchandises	-	-	Ventes de marchandises	-	-
Varation de stocks de marchandises	-	-	Production vendue de biens	-	-
achats d'approvisionnement			Production vendue de services	-	-
varation de stocks d'approvisionnement	-	-	Production stockée	-	-
Autres charges externes	15 823,10	13 891,45	Production immobilisée	-	-
Impôts taxes et versements assimilés	-		Subventions d'exploitation	-	-
Personnel : salaires et traitements	-	-	Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Charges sociales	-	-	Transferts de charges	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	Autres produits	-	-
Dotations aux provisions	-	-			
Autres charges (dont pertes sur créances irrécouvrables)	-	-	**Total des produits d'exploitation**	**-**	**-**
Total des charges d'exploitation	**15 823,10**	**13 891,45**			
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
Dotations financières aux amortissements et prov.	-	-	Produits financiers de participations	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	Produits des autres immobilisations financières	-	-
différence négative de change	-	-	Revenus des autres créances	-	-
Charges nettes sur VMP	-	-	Autres intérêts et produits assimilés	-	-
autres charges financières	- 779,09	1 598,64	Reprises sur provisions et transferts de charges fin.	-	-
			Produits nets sur cessions de VMP	-	-
			Autres produits financiers	-	-
Total des charges financières	**- 779,09**	**1 598,64**			
			Total des produits financiers	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	Produits exceptionnels sur opération en capital	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	reprises sur provisions et Transferts de charges	-	-
dotations exceptionnelles aux amorts et provisions	-	-	Autres produits exceptionnels	-	-
Total des charges exceptionnelles	**-**	**-**	**Total des produits exceptionnels**	**-**	**-**
Participation des salariés aux résultats entreprise	-	-			
IMPOT SUR LES BENEFICES	- 3 102,00	- 29 269,00			
Total des charges	**11 942,01**	**- 13 778,91**	**Total des produits**	**-**	**-**
Bénéfice		**13 778,91**	**Perte**	**11 942,01**	**-**
Total général	**11 942,01**	**-**	**Total général**	**11 942,01**	**-**

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2021

Depuis sa création en Avril 1992 et jusqu'à fin Mai 2015, la société AZ PLUS avait pour objet social le courtage d'assurances Vie, l'épargne, la prévoyance, et les produits financiers. Depuis fin mai 2015, elle n'a plus d'activité de courtage.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 4 653 065,47€.
Le compte de résultat de l'exercice affiche une perte de 11 942,01€.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date.

3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

Les chiffres mentionnés dans la présente annexe sont en euros.

3.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires du Plan Comptable Général 2014 en application du règlement ANC 2014-03 du 05 Juin 2014, homologué par l'arrêté du 08 Septembre 2014, et modifié par le règlement ANC n°2015-06.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.2 - METHODES COMPTABLES UTILISEES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Méthode utilisée pour le calcul des amortissements :

- Agencements,aménagements,installationsLinéaire → 10 ans
- Matériel de bureauLinéaire → 5 ans
- Mobilier de bureauLinéaire → 10 ans

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1- NOTES AU BILAN

4.1.1 - Immobilisations : Néant

4.1.2 - Créances selon ancienneté

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
C/C intégration fiscale COVEA SGAM	3 483,00	3 483,00	
TOTAL	**3 483,00**	**3 483,00**	

4.1.3 - Trésorerie

La trésorerie disponible au 31/12/21 s'élève à un montant de 4 649 582,47€.
(Banque BNP AZ PLUS)

4.1.4 - Capitaux propres

Le capital social est composé de 300 000 actions ordinaires au nominal de 15 € entièrement libérées.

Répartition par actionnaire

Actionnaires	Nombre d'actions	% détention des actions
MMA IARD	299 999	100,00
COVEA COOPERATIONS	1	0,00
TOTAL	**300 000**	**100,00**

Variation des capitaux propres

Comptes	31.12.2020	Affectation résultat 2020	Résultat 2021	31.12.2021
Capital	4 500 000,00			4 500 000,00
Réserve légale	139 065,97			139 065,97
Réserve indisponible	73 470,52			73 470,52
Report à nouveau	-76 790,72	13 778,91		-63 011,81
Résultat de l'exercice	13 778,91	-13 778,91	-11 942,01	-11 942 ,01
TOTAL	**4 649 524,68**	-	**-11 942,01**	**4 637 582,67**

4.1.5 - *Dettes selon ancienneté*

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
C/C Opérations diverses MMA IARD SA	11 124,98	11 124,98	
Charges à payer (prov. Commissaires aux comptes & prov. Covéa Finance).....	4 357,82	4 357,82	
TOTAL	**15 482,80**	**15 482,80**	

4.2 - NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

4.2.1 - *Produits d'exploitation* : *Néant*

4.2.2 - *Charges d'exploitation* : *15 823,10€*

Elles se décomposent de la façon suivante :

CHARGES D'EXPLOITATION	2021	2020
Sous-traitance générale & de services	**11 124,98**	**9 334,11**
Honoraires des Commissaires aux Comptes	**4 305,42**	**4 305,42**
Frais d'actes et de contentieux	**67,88**	**45,80**
Annonces et insertions	**100,80**	**-**
Autres frais bancaires	**224,02**	**206,12**
Total	**15 823,10**	**13 891,45**

La société AZ PLUS enregistre, pour l'exercice 2021, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

En euros, hors taxes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Certification des comptes	3 570,00
Services autres que la certification des comptes	-
Total	3 570,00

4.2.3 - Produits financiers : Néant

4.2.4 - Charges financières : -779,09€

Elles correspondent aux :

CHARGES FINANCIERES	2021	2020
Prestations Covéa Finance	-779,09	1 598,64
Total	**-779,09**	**1 598,64**

4.2.5 - Produits exceptionnels : Néant

4.2.6 - Charges exceptionnelles : Néant

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - SITUATION FISCALE

- Résultat net comptable -11 942 €
- Réintégrations :
 - Provision honoraires CAC 2021 4 284 €
 - Réallocation éco IS 2020 sur déficit fiscal (écart prov/déf)..... 381 €
- Déductions :
 - Provision honoraires CAC 2020 -4 284 €
 - Réallocation éco IS 2021 sur déficit fiscal -3 483 €

RESULTAT FISCAL -15 044 €

Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale et en application de l'article 223 A du CGI, la société AZ PLUS a opté à compter du 1er Janvier 2008 pour l'intégration dans le groupe fiscal COVEA SGAM. Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation des économies d'IS entre COVEA SGAM et ses filiales. La réallocation étant plafonnée en fonction de l'Economie Globale effectivement réalisée par COVEA, les montants non réalloués dans l'exercice seront reportés en priorité sur l'exercice suivant.

Le montant total de la réallocation d'économie d'IS 2021 auquel AZ PLUS peut prétendre est de 3 483€.